

refus de CA et mes RTT acquis avant ma date de fin

Par mblaka, le 02/05/2011 à 21:54

Bonjour,

Mon directeur d'établissement en soins de suite et réadaptation m'a fait rédiger le 31 janvier 2011 une lettre de démission alors que j'étais encore dans ma période d'essai jusque mi-mars 2011.

J'ai donc accepté sous 'sa pression' de rédiger ce courrier disant que je partirais le 30 juin 2011.

Date de fin de contrat :30 juin 2011.

Avant cette date j'aurais acquis 8,5CA et 11,5 RTT.

Peut-t'il refuser de m'accorder mes congés que je voulais prendre en juin 2011 avant mon départ?

Je ne voudrais pas qu'ils me soient payés.

Merci beaucoup

Par P.M., le 02/05/2011 à 23:19

Bonjour,

Il peut théoriquement vous le refuser puisque c'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés...

Pour les jours RTT il faudrait consulter l'accord de branche ou d'entreprise...

Par mblaka, le 03/05/2011 à 07:17

Je suis dans un établissement régi par la convention collective nationale FEHAP du 31 octobre 1951

Par P.M., le 03/05/2011 à 12:09

Bonjour,

Il peut y avoir aussi un accord d'entreprise, je vous conseillerais de vous rapprocher des représentant du Personnel pour connaître les modalités de la prise des jours RTT si vous ne les connaissez pas...